

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025

DELIBERATION N°25-11

APPROBATION DES COMPTES 2024

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- Vu le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- Vu le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu le compte financier 2024 et le rapport de gestion présenté par la Directrice Générale de l'EPORA,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 faisant apparaître un résultat net excédentaire de 10 855 614,67 €,
- ✓ Et décide :
 - d'affecter ce résultat excédentaire de 10 855 614,67 € en réserves,

Portant le solde des réserves à 246 505 434,02 €.

La Directrice Générale

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...
Florence HILAIRE

Le Président du Conseil d'Administration

Signé par :
VERCHERE Patrice
BDF109246CCC445...
Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône, par délégation,
la Secrétaire générale Adjointe pour les affaires régionales

Christine
GUINARD, par
délégation de
Michèle
LUGRAND

Signé par :
Christine GUINARD
BA3A3AEA83F04CB...
Michèle LUGRAND

21/3/2025